

Syndicat Mixte de Gestion de
l'Etang de l'Or

Mars 2009 - n°12

l'Or infos

Spécial Natura 2000



Natura 2000 : de la confusion à l'action



- **La démarche Natura 2000**, procédure d'initiative européenne pour protéger des espèces et des habitats menacés, a soulevé beaucoup d'inquiétudes.

La difficulté de sa mise en place en France a provoqué des retards et exposé notre pays à des pénalités financières. Autour de l'étang de l'Or le poids des craintes et des enjeux a poussé plusieurs collectivités à tenter des recours contre la procédure.

C'est dans ce contexte que le SMGEO a décidé d'animer la démarche pour diffuser l'information, restaurer le dialogue, être force de proposition, garantir l'écoute des propriétaires et usagers, s'assurer de la compatibilité des mesures de conservation avec le maintien des activités humaines traditionnelles. La concertation, conduite dans des conditions parfois tendues, a porté ses fruits. Désormais, l'accord est unanime sur le périmètre d'application, ainsi que sur les objectifs de conservation et mesures correspondantes. La mise en œuvre peut démarrer !

L'investissement collectif consenti par les membres du Comité de pilotage et de ses groupes de travail mérite d'être salué. Il devra se prolonger par des engagements individuels dont l'addition contribuera à la conservation de la biodiversité, devenue enjeu planétaire. Le SMGEO y participera en poursuivant l'animation de la démarche

et en assurant une assistance à tous les porteurs de projets. L'information de tous les citoyens est un élément important de réussite, d'où ce numéro spécial Natura 2000, qui ne doit pas occulter les autres actions conduites par le SMGEO.

- **Gestion de la lagune : poursuite des programmes annuels.** Bien évidemment, les programmes de gestion des ouvrages hydrauliques, régulation de populations de ragondins, suivis des milieux, participation aux réseaux de gestionnaires, veille et alerte, animation pédagogique se poursuivent en faveur de la préservation de la lagune, habitat prioritaire.
- **Syndicat de bassin : aboutissement attendu pour 2009.** La révision statutaire engagée par le SMGEO pour élargir son périmètre aux 32 communes du bassin versant est en bonne voie ! La procédure conduite en concertation avec les Communautés de communes « Pays de Lunel », « Pays de l'Or », « Pic Saint Loup » et avec la Communauté d'agglomération de Montpellier a été engagée fin 2008 avec une 1^{ère} série de délibérations. Elle se poursuivra en 2009. A terme, le SMGEO deviendra Syndicat Mixte du bassin de l'Or (SYMBO). Il pourra conduire les études globales, animer et coordonner la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et tisser les partenariats institutionnels et financiers qu'imposent ces grands programmes de type « contrat de bassin » ou « prévention des inondations ».

Le SMGEO, animateur du Document d'objectifs

L'objectif du réseau Natura 2000

est d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales mentionnés dans les directives européennes "Habitats" et "Oiseaux".

Sur le territoire français, l'inscription d'un site à ce réseau implique l'élaboration concertée d'un programme de conservation, le Document d'Objectifs ou DOCOB.

Le DOCOB est discuté et adopté par un Comité de Pilotage Local ou COPIL, institué par le Préfet, au sein duquel siègent les Collectivités, propriétaires et usagers.

Un Document d'objectifs, validé à l'unanimité, animé par le SMGEO

Sur le site de l'étang de l'Or, le DOCOB a été validé à l'unanimité le 18 décembre 2008. Le SMGEO a été désigné le 15 janvier 2009 par les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements, pour animer et suivre sa mise en œuvre.

Parmi ses missions, il devra favoriser la signature d'engagements contractuels entre le Préfet et les propriétaires ou locataires de parcelles incluses dans le périmètre d'application (mesures agro-environnementales, contrats et Charte Natura 2000).

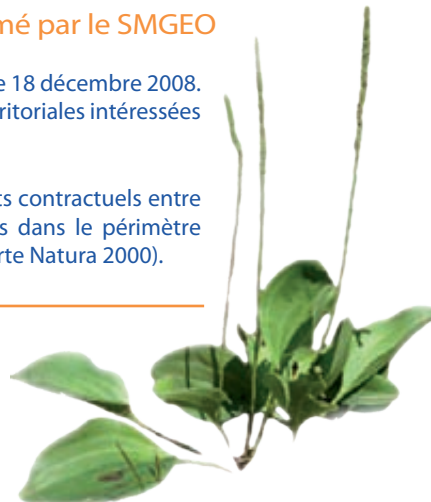


M. René CHALOT
Conseiller municipal à Lansargues
et Président du COPIL Natura 2000

"Mes pairs m'ont accordé leur confiance en me déléguant la Présidence du Comité de pilotage Natura 2000. C'est avec dévouement que j'assumerai cette tâche.

Eleveurs, chasseurs, cabaniers, agriculteurs, usagers ont contribué à l'élaboration du Document d'objectifs. Je les en remercie. Ensemble, nous avons dessiné un périmètre d'intervention cohérent et défini des actions à mettre en place. Persévérons dans cette démarche solidaire afin que la gestion concertée de ce site exceptionnel soit une réussite.

Car, protéger son intégrité en conciliant nos activités, nos traditions, notre identité et la conservation de la biodiversité, c'est garantir à long terme l'ensemble de notre patrimoine commun, dont nous pouvons être fiers malgré une situation environnementale délicate."



*Platin de Cornut, plante patrimoniale
des prés salés méditerranéens (Photo : B. Sirot)*

L'élaboration du DOCOB en chiffres

- 24 mois de labeur
- 25 réunions de groupes de travail
- 9 séances du COPIL
- Plus de 200 personnes mobilisées
- 17 articles dans la presse locale et bulletins municipaux
- 3500 visites de la rubrique Internet consacrée à Natura 2000



La définition du périmètre Natura 2000 a fait l'objet d'une longue concertation entre acteurs locaux et Services de l'Etat.

Héron pourpré fréquentant les roselières de l'étang de l'Or (Photo : B. Sirot)

Du blocage au consensus...

Concertation à l'échelle de la parcelle...

En s'appuyant sur ses diagnostics naturalistes et socio-économiques, le SMGEO a conduit une analyse à la parcelle de ce nouveau tracé, Commune par Commune. De nouvelles propositions d'ajustements ont été débattues jusqu'en décembre dernier, période à laquelle toutes les parties concernées se sont mobilisées pour trouver une issue aux blocages persistants.

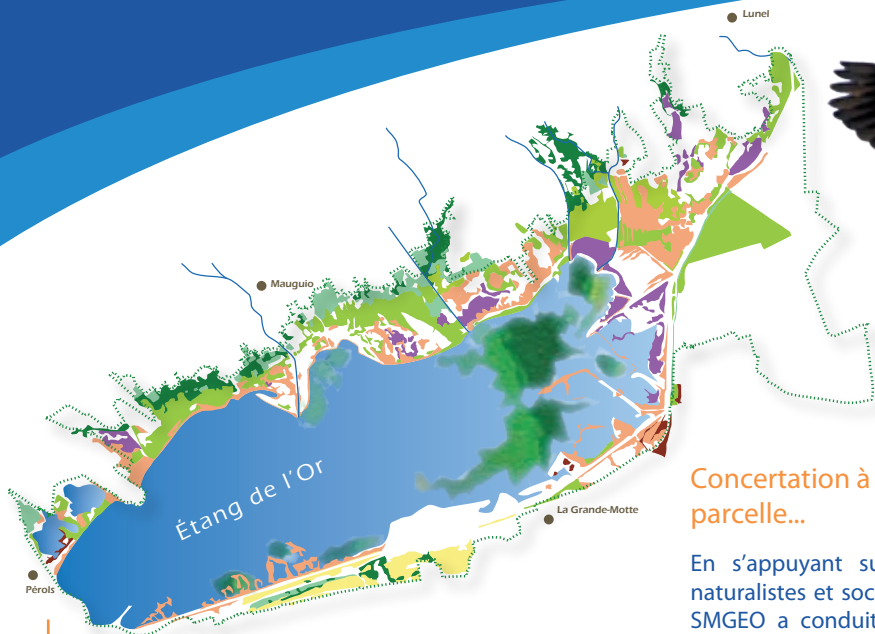
Un périmètre conciliant enjeux écologiques et activités humaines

Au terme de ce processus de concertation, un consensus s'est dégagé sur un périmètre ajusté, tenant compte des enjeux écologiques mais également du contexte socio-économique local.

Avant sa transmission à l'Union européenne, l'Etat doit engager une nouvelle consultation des Communes sur ce nouveau tracé et s'appuiera pour ce faire sur le SMGEO.

Un périmètre initial contesté

A l'origine, tracé à main levée sur un fond IGN au 1/25 000e, le périmètre Natura 2000 ne tenait pas toujours compte des limites de parcelles et/ou de voiries et infrastructures. Suite aux inventaires naturalistes, des ajustements ont été proposés et ont conduit à la définition d'un périmètre écologique cohérent qui a servi de base aux discussions.



Objectifs de conservation et mesures de gestion

Des grandes orientations de conservation...

Au sein de ce périmètre Natura 2000, sept grands objectifs de conservation ont été retenus :

- Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques
- Restauration du fonctionnement hydrologique de la lagune et des marais
- Préservation du caractère naturel et de la quiétude du site
- Maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang
- Amélioration des potentialités d'accueil des oiseaux
- Conservation de la population de Cistude d'Europe et de ses habitats
- Préservation des milieux dunaires

... déclinées en mesures de gestion

Le programme de mesures vise à concilier les pratiques humaines et le maintien des habitats naturels et des espèces, à restaurer et/ou entretenir des milieux naturels, ou ouvrages nécessaires à leur bon fonctionnement écologique, et à poursuivre la sensibilisation du public au patrimoine écologique exceptionnel de l'étang de l'Or et de ses marges.



Pélobate cultripède dans les milieux dunaires du Grand Travers (Photo : X. Rufray)



Nivéole d'été (Photo : SMGEO)



Bassin versant et étang de l'Or, une nécessaire solidarité...

Enjeu central pour l'avenir de l'étang de l'Or et de ses zones humides, la gestion de l'eau, tant quantitative que qualitative, implique d'avoir recours à des politiques concertées à une échelle d'intervention pertinente, le Bassin versant.

De même, la restauration de réseaux de corridors biologiques* à une telle échelle est un moyen stratégique de conserver de nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat.

* Espaces tels que les rivières et leurs berges ou les haies qui assurent la connexion entre milieux naturels permettant ainsi aux espèces de circuler.

La contractualisation,



Des contrats pour les agriculteurs

Un dispositif de mesures agro-environnementales propres au territoire Natura 2000 «Etang de Mauguio » a été mis en place dès janvier 2009.

Sous réserve d'être éligibles et de la localisation des parcelles dans le périmètre Natura 2000, les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'aides financières en contrepartie d'engagements sur des pratiques agricoles favorables aux habitats naturels et espèces.

Les agriculteurs sélectionnent dans le DOCOB les mesures qu'ils souhaitent mettre en œuvre, sur les parcelles de leur choix. Leur engagement porte sur la mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale, la rouverture de milieux ouverts fortement embroussaillés ou encore sur des mesures de retard de fauche, de réduction de la fertilisation et de création de bandes enherbées favorables à la faune.



*Cistude d'Europe
jeune individu
(Photo : B. Siro)*

Les contrats Natura 2000 hors surface agricole

Ils portent sur des terrains autres qu'agricoles, inclus dans le périmètre. Le plus souvent financés sur devis, la prise en charge des actions entrant dans le champ de ces contrats peut atteindre 100 %.

Ils peuvent concerner la restauration et l'entretien de petits ouvrages hydrauliques, la conduite de travaux raisonnés de curage et d'entretien des fossés et roubines, l'entretien de la végétation des berges des cours d'eau avec gestion raisonnée des embâcles, l'entretien des haies ou encore la mise en place d'aménagements pour canaliser la fréquentation.

Des engagements rémunérés sous contrôle

Les aides financières sont conditionnées par le respect des cahiers des charges propres à chaque mesure, dont l'application peut être contrôlée à tout moment. La durée de ces contrats, agricoles ou Natura 2000, est de 5 ans.

Martelière (Photo : SMGEO)



un outil de gestion privilégié



(Dessin : L. Cases)



Euphorbe des marais (Photo : B. Sirot)

La Charte Natura 2000

Tout propriétaire ou titulaire de droits portant sur des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 peut adhérer à la Charte. Constituée d'une liste d'engagements et de recommandations, elle a pour objectif le maintien, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces remarquables. Elle permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par le DOCOB.

Toute personne intéressée par la signature de contrats ou de la Charte peut se rapprocher du SMGEO.

La Charte contient des engagements et recommandations de portée générale, par type de grands milieux (dunes, milieux aquatiques, prairies...) et par catégorie d'activités (chasse, pêche, randonnée...). Le signataire adhère aux engagements généraux et à ceux correspondant au type de milieux présents sur les parcelles qu'il a choisi d'engager ou à son activité.

La signature de la Charte n'ouvre pas droit à une rémunération. Cependant, elle donne accès pour les propriétaires à certains avantages fiscaux et aides publiques (exonération de la taxe foncière sur le non bâti). La durée d'adhésion à la Charte est de 5 ans.

Exemples d'engagements de la Charte

Engagements généraux

- Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts
- Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci

Milieux dunaires

- Ne pas réaliser de prélèvement de sable, ou tout autre remaniement du profil dunaire sauf travaux préconisés dans le DOCOB.

Milieux aquatiques

- Informer la structure animatrice de tous travaux pouvant modifier le régime hydraulique des milieux aquatiques visés.
- Ne pas planter de résineux à moins de 10 mètres des cours d'eau.

Prés salés et prairies

- Ne pas détruire les prairies et prés naturels (retournement, désherbage chimique...).
- Ne pas faire de plantations sur les prairies et prés naturels.

Activité de pêche

- Ne pas entraver la circulation des espèces aquatiques (pose de filets fixes sur toute la largeur des roubines ou des passes).

Activité de chasse

- Répartir l'effort de chasse sur l'ensemble de la saison de chasse
- Ne pas manipuler les ouvrages hydrauliques en dehors des préconisations du Document d'objectifs Natura 2000

Cabanes

- Ne pas planter dans les jardins des espèces végétales potentiellement envahissantes
- Ne pas utiliser de produits chimiques pour l'entretien des jardins

Natura 2000 sur le site Internet du SMGEO



Outil d'information de l'état d'avancement du DOCOB durant la phase d'élaboration, la rubrique Natura 2000 évolue pour s'adapter à la phase de mise en œuvre des mesures de gestion, avec 3 sous-rubriques :



"La démarche Natura 2000", déclinée à l'échelle de l'Union européenne, de la France et des sites «Etang de Mauguio »



La sous-rubrique « Animation DOCOB » qui détaille les actualités et les grands dossiers en cours (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000)



La sous-rubrique « Téléchargement » qui réunit tous les documents téléchargeables (DOCOB, fiches des habitats et espèces, formulaires pour les contrats...), les liens vers les sites Internet ressources, et conserve la mémoire de l'élaboration du DOCOB dans sa page « Archives ».

<http://www.etang-de-l-or.com/natura-2000.htm>

Echasse blanche (Photo : X. Ruffray)

Directeur de la publication : Claude BARRAL
Rédacteurs : E. Le Pommelet
Impression : IMP'ACT Imprimerie
Imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC,
blanchi sans chlore, provenant de forêts gérées durablement
Crédits photos : Conservatoire des Espaces Naturels (X. Ruffray, B. Sirot), SMGEO

Pour tout renseignement : SMGEO- Cellule technique
130, chemin des Merles - 34400 LUNEL
Tél : 04 67 71 10 58 - Courriel : smgeo@wanadoo.fr